

PROCÈS-VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 6 AVRIL 2021

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 6 avril 2021 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sous la présidence de la Mairesse Françoise Bouchard et formant quorum, sont présents les conseillers(ère) :

M. Teddy Chiasson	M. Roger Heath
Mme Danielle Lamontagne	
M. Sylvain Lavoie	M. Anthony Laroche

Sylvain Benoit, Directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent.

Monsieur le conseiller Fernando Sanchez est absent.

La séance est tenue à huis clos considérant les recommandations de la Santé publique et la situation de la COVID-19. La séance est enregistrée et sera disponible sur le site internet de la municipalité.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h00 par la Mairesse Françoise Bouchard.

2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-04-06/1

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

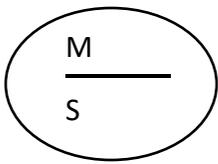
4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021

2021-04-06/2

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 1^{er} mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} mars 2021.



PROCÈS-VERBAUX



5.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 17 MARS 2021

2021-04-06/3

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance spéciale du 17 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 17 mars 2021.

6.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

2021-04-06/4

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de mars et d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

7.0 RAPPORTS

7.1 **Rapport de la mairesse** : Madame la Mairesse fait son rapport.

7.2 **Comités externes** :

- 1) Incendies : Aucun suivi.
- 2) Régie des déchets : Aucun suivi.
- 3) TCCC : Aucun suivi.

7.3 **Services internes** :

- 1) Voirie, aqueduc, égout : Aucun suivi.
- 2) CCU : Aucun suivi.
- 3) Loisirs : Monsieur le conseiller Teddy Chiasson fait son rapport.
- 4) Famille-Aîné : Aucun suivi.
- 5) Comité milieu de vie : Aucun suivi.

8.0 TRÉSORERIE :

8.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2021-04-06/5

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés, chèques no. 8646 à 8680 inclusivement. Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 116 798,88 \$.



PROCÈS-VERBAUX



8.2 DÉPÔTS AU CONSEIL

Aucun dépôt.

8.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

8.3.1 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE RECHARGEMENT DU CHEMIN BOILY

2021-04-06/6

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres pour le rechargement granulaire du chemin Boily a été publié sur le SEAO ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions conformes reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires	Montant avant taxes	Montant avec taxes
Transport Marcel Morin	146 322.00 \$	168 233.72 \$
Sintra	146 982.00 \$	168 992.56 \$
Entretien Routier D. Boulais	132 396.00 \$	152 222.30 \$
Couillard Construction	142 890.00 \$	164 287.78 \$
Jupiter Construction	217 734.20 \$	250 339.67 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de rechargement granulaire du chemin Boily à Entretien Routier D. Boulais, le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 152 222,30 \$ incluant les taxes.

8.3.2 SOUMISSION ENTRETIEN DE PELOUSES 2021

2021-04-06/7

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des prix à deux entrepreneurs ;

CONSIDÉRANT la soumission des Entretiens Yannick Jean à 4 800\$ toutes taxes incluses ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de Entretiens Yannick Jean à 4 800\$, toutes taxes incluses, pour l'entretien de pelouse pour l'été 2021.

8.3.3 LUMIÈRES DE RUES – CHEMINS RURAUX

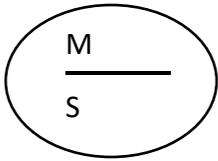
2021-04-06/8

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait la demande à Hydro Québec pour les quatre lumières de rues prévues à la résolution 2021-04-06/5 ;

CONSIDÉRANT QUE les frais pour l'installation de lumières de rues sur les poteaux ciblés par la municipalité sont plus élevés que prévus, car ils nécessitent la modification du réseau électrique ;

CONSIDÉRANT QUE, pour certains poteaux, le coût réel n'est pas connu actuellement et risque d'être beaucoup plus élevé que le budget accordé, car il nécessite des travaux plus importants sur le réseau électrique ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité de faire installer seulement la lumière de rues à l'intersection



PROCÈS-VERBAUX



des chemins Maltais et Chamberlain et d'autoriser une dépense de 1 860 \$ plus les taxes applicables pour les frais de branchement à Hydro-Québec.

9.0 RÉSOLUTIONS

9.1 RAPPORT ANNUEL EN SÉCURITÉ INCENDIE 2020 2021-04-06/9

ATTENDU QUE dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) ;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Dixville prend en compte le rapport annuel pour l'année 2020 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC en mars dernier et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie* «communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements», communément appelé «DSI» ;

SUR PROPOSITION de monsieur le conseiller Anthony Laroche,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- ▶ d'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie au 31 décembre 2020, tel que présenté ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et au ministère de la Sécurité publique.

9.2 DÉROGATION MINEURE 2021-01 – 45 RUE DES POMMIERS - SUITE 2021-04-06/10

ATTENDU QUE le conseil municipal avait accepté la dérogation mineure 2021-01 selon les conditions prévues à la résolution 2021-04-06/11 ;

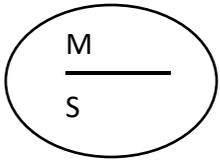
ATTENDU QUE le demandeur propose, afin de répondre aux conditions de ladite résolution, d'harmoniser le revêtement extérieur du bâtiment actuel et du bâtiment projeté de la façon suivante :

- le bâtiment actuel sera peint/teint en rouge
- le bâtiment projeté sera fini en vinyle rouge

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition du demandeur concernant l'harmonisation des revêtements extérieurs et ainsi de conclure l'acceptation de la dérogation mineure 2021-01.

10.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucun règlement.



PROCÈS-VERBAUX



11.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-04-06/11

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 19h37.

Secrétaire-trésorier

Mairesse

Je, Françoise Bouchard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.